

## Le combat devant les tribunaux d'une famille allemande dont le seul tort est de vouloir scolariser ses enfants à la maison

Article rédigé par *Medias-Presse.info*, le 28 février 2019

Source [Medias-Presse.info] MPI vous a déjà parlé à plusieurs reprises des Wunderlich, une famille allemande victime d'un totalitarisme d'Etat qui fait tout pour briser les familles voulant échapper au formatage de leurs enfants.

CitizenGo revient sur le sujet.

Que feriez-vous si vos enfants étaient emmenés loin de chez vous par la Police parce que le gouvernement désapprouvait la façon dont vous avez choisi de les éduquer? En 2013, Dirk et Petra Wunderlich découvrent que des policiers et des travailleurs sociaux allemands sont venus leur confisquer la garde de leurs quatre enfants.

Pourquoi? Dirk et Petra ont choisi de scolariser leurs enfants à la maison. Malheureusement, en Allemagne, l'école à la maison est illégale. L'Allemagne est un cas unique; car la plupart des pays d'Europe permettent aux parents l'école à la maison (avec plus ou moins de liberté).

Les crimes de Dirk et Petra ? Être coupables de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Leur vie privée a été interrompue. La famille a été séparée.

L'interdiction allemande de l'enseignement à domicile est régie par des lois de 1919. Depuis, l'Allemagne a signé plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ((y compris art. 13 PIDESC, article 2, protocole 1 CEDH, article 18 du PIDCP). Par ailleurs, le pays s'érige en bastion de la tolérance en Europe. Tolérance pour les migrants peut-être, mais pas pour les Allemands qui souhaitent donner une éducation chrétienne à leurs enfants à la maison.

La famille a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme pour obtenir justice et faire respecter ses droits parentaux. Malheureusement, la Cour a jugé que le droit de la famille Wunderlich au respect de la vie privée et familiale, conformément à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, n'a pas été violé.

Robert Clarke, directeur European Advocacy chez ADF International, et conseiller juridique de la famille, a précisé que la décision

«... méconnaît le droit des parents de toute l'Europe d'élever leurs enfants sans ingérence disproportionnée de la part de l'État. Petra et Dirk Wunderlich voulaient simplement éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions et ont décidé que leur environnement familial serait le meilleur endroit pour cela. Les

enfants méritent ce soin affectueux de la part de leurs parents.»

La famille a maintenant la possibilité de renvoyer l'affaire devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme, le plus haut niveau de la Cour.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)